

République Islamique de Mauritanie
Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Mines

**Office Mauritanien de Recherches Géologiques.
(OMRG)**



PROCÈS VERBAL

CIMAC/OMRG

N° 025

Session du 04 / Octobre / 2018

PROCES –VERBAL D’ATTRIBUTION DE CONTRAT

Suite à la demande d’initiation d’une procédure pour l’acquisition des besoins, en fournitures des entretiens et pièces de rechange pour les véhicules de l’OMRG pour l’année 2018 adressée à la commission interne de marchés publics de l’Office Mauritanien de Recherches Géologiques par la Direction Générale, en date du 21/09/2018, sous le N° 139/18, la commission s’est réunie le 04 Octobre 2018 à 13 H 30 mn, dans les locaux dudit Office sous la présidence de Monsieur Emanetoullah LIMAM.

Étaient présents, outre le président :

Membres :

- ✓ Mr NASSER DINE O/ MED YESLEM
- ✓ Mr DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI
- ✓ Mr NDERY MOHAMED NIANG
- ✓ Mr Ousmane MOCTAR FALL SAID (**Observateur**)

Secrétaire

- ✓ Mme KANDJI MODY TRAORE.

Absent:

- ✓ Mr SOULEYMANE O/ MED O/ M'BARECK

Le président, après vérification du quorum (4 sur 5), a ouvert la séance par des mots de bienvenue aux membres de la CIMAC/OMRG et les a remercié d’avoir répondu à la convocation.

L’ordre du jour a été adopté comme suit :

- Évaluation des offres du marché relatif à la fourniture des entretiens et pièces de rechange pour les véhicules de l’OMRG pour l’année 2018 .

Décisions :

Sur la base de la fiche de séance d’ouverture des plis et la fiche récapitulative de l’évaluation des offres, la Commission décide d’attribuer provisoirement le contrat relatif à la fourniture des entretiens et pièces de rechange pour les véhicules de l’OMRG pour l’année 2018 au profit de l’OMRG, aux Ets DAHMAN ET FRERES dont l’offre a été jugée conforme aux exigences du

dossier de concurrence et moins disante par rapport aux autres concurrent, pour un montant de Sept Cent Cinq Mille Cinq Cent Vingt Neuf (705 529) MRU (N-UM)_TTC.

- Ce PV est un avis d'attribution provisoire et sera affiché et publié sur le site de l'ARMP et celui de l'OMRG.
- Un délai de recours de cinq jours ouvrables est observé par la Commission. Après l'épuisement de ce délai, l'attribution provisoire susmentionnée devient définitive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 16 heures 50 mn

Secrétaire

KANDJI MODY TRAORE

Président

Emanetoullah LIMAM

Ont signé :

Membres :

NASSER DINE O/ MED YESLEM

DOUDOU HAIDARA O/ ABDALLAHI

NDERY MOHAMED NIANG

Ousmane MOCTAR FALL SAID

Nouakchott, le 04/10/2018